

Les chasseurs neuchâtelois

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **22 (1884)**

Heft 44

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-188401>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : un an 4 fr. 50
six mois 2 fr. 50
ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
du Canton 15 c.) la ligne ou
de la Suisse 20 c.) son espace.
de l'Étranger 25 c.)

Les chasseurs neuchâtelois.

Le Département de police du canton de Neuchâtel publie, chaque année, la liste des permis de chasse et en délivre un exemplaire à tous les chasseurs.

On compte cette année dans le canton de Neuchâtel 420 chasseurs et une chasserresse. Le rapport ne dit pas si cette dernière est une dame ou une demoiselle, mais il indique indiscrètement son âge. La loi le veut ainsi. C'est fâcheux ; on aurait pu prévoir le cas. Il n'est certes pas agréable pour une dame de sentir ses lustres traîner dans le carnier de 420 chasseurs.

Le canton de Neuchâtel possède donc 421 disciples de St-Hubert. Il y en a parmi eux qui prétendent chasser par intérêt. Cette considération nous engage à examiner la valeur lucrative du métier.

Il faut environ deux années d'exercice pour apprendre à tirer proprement un oiseau au vol ou un lièvre à la course. Un chien de bonne race doit avoir au moins le même temps de pratique pour seconder convenablement son maître. Pour simplifier le calcul, nous admettrons que tous nos chasseurs sont des Nemrods. Cette supposition est nécessaire à notre théorie, car nous serons obligés d'admettre tout à l'heure que le nombre des pièces de gibier abattues correspond exactement au nombre de coups de fusil tirés. Dans la pratique, ce n'est pas tout à fait cela ; mais n'importe.

Pendant une saison de chasse dans le canton de Neuchâtel, un chasseur brûle en moyenne un demi-kilo de poudre, prix 2 francs. Ce demi-kilo de poudre projette 5 kilos de grenaille, fr. 4,50, et met hors d'usage pour fr. 5 de douilles. On comptera que le chasseur use pour 20 francs de chaussure, pour 30 francs d'habits, perd pour 100 francs de temps, avale pour 50 francs de réconfortants et donne 15 francs à l'État pour son permis. Les dépenses que nous mentionnons sont très modestes et réduites aux plus indispensables, parce que nous entendions poser le problème à l'avantage des tireurs.

Du 1^{er} septembre au 15 décembre 1884, nos 421 chasseurs auront ainsi tiré 52,625 coups de fusil et dépensé fr. 93,356,50. Chaque coup de fusil revient donc à fr. 1,80.

En supposant que, par une chance incroyable, chaque coup de fusil ait abattu une pièce de gibier, il faudrait, pour rentrer dans leurs frais, que nos

421 chasseurs aient tué ensemble 5000 lièvres, 30,000 cailles, 7000 perdrix et 10,625 bécasses.

Tous ceux de nos lecteurs qui se sont accordé le luxe d'un permis de chasse, sauront apprécier l'in vraisemblance d'une pareille quantité de gibier abattu dans le canton de Neuchâtel. Ils se souviendront sans doute aussi de ce dicton un peu exagéré qui prétend qu'il faut 99 chasseurs pour nourrir le centième.

(Le Val-de-Ruz.)

Déclarations d'amour.

L'ouvrage qui a paru dernièrement chez M. Calmann-Lévy, à Paris, sous le titre : *Les filles de John Bull*, par Max O'Rell, l'auteur de *John Bull et son île*, contient des choses vraiment piquantes et qui donnent une singulière envie de lire tout l'ouvrage, témoin cette page détachée :

« Je n'ai jamais beaucoup admiré la façon dont nous faisons nos déclarations d'amour en France. Nous plaçons notre imbécile de bête à genoux aux pieds d'une femme, à laquelle nous permettons ainsi, du haut de sa grandeur, de nous contempler dans toute notre servilité. Les yeux chastement baissés sur nous, ce petit démon d'observation fait l'inventaire de nos moindres défauts : de nos cheveux qui s'éclaircissent ; de nos yeux langoureux qui montrent le blanc et s'arrondissent ; d'une petite verrue que nous croyions dissimulée ; d'un poil follet, détaché de la bande, que nous n'avions jamais remarqué, mais qui n'échappera pas, soyez-en sûrs, à son regard scrutateur ; de notre dignité que nous avons abdiquée en nous agenouillant, pour implorer des faveurs que nous sommes destinés, Dieu le sait, à payer assez cher, et qui, après tout, font monter en grade celle qui les accorde, car je mets ceci en fait, c'est qu'une femme qui se marie obtient de l'avancement ici bas. Eh bien, je le dis carrément, cette petite scène me semble nous faire jouer un rôle souverainement ridicule. Si vous n'êtes pas de cet avis-là, faites-vous la question suivante, messieurs : « Songerais-je jamais à me faire photographe dans la position décrite ci-dessus ? » J'attends votre réponse.

Les choses se passent différemment en Angleterre. Le siège favori des jeunes filles, au cercle intime de la famille, est généralement un pouf, ou une chaise de fantaisie basse, très souvent un simple tabouret. J'en ai vu de ces jolies filles d'Albion, et cela dans la meilleure société, assises à la tur-